

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE POMPERTUZAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation : 15/03/2016
Affichage : 15/03/2016
Membres en exercice : 19
Membres présents : 14

L'an deux mil seize et le vingt et un mars à vingt heures trente le Conseil Municipal de la Commune de POMPERTUZAT s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation régulière, sous la présidence de Madame Christine GALVANI, Maire.

Etaient présents :

✓	AUBERT Sophie	✓	JOIGNEAUX Christine	Abs	NARDONE Norbert
Abs	COSTES Guillaume	✓	LABORIE Michelle	✓	PAILLOUX Olivier
✓	DELAHAY Bernard	Abs	LAMARQUE Maud	✓	PAULY Sandrine
Abs	DEODATO J-Paul	✓	LEGOURD Michel	✓	POCO Marie
✓	GLIZIERES Alain	Abs	MARES Marcel	✓	ROUQUETTE Magali
✓	HANCART Jean-Pierre	✓	MERCIER M-Christine	✓	ZAFFARANO J-Luc

Ont donné procuration : COSTES Guillaume à AUBERT Sophie, DEODATO J-Paul à LEGOURD Michel, LAMARQUE Maud à ROUQUETTE Magali, MARES Marcel à DELAHAY Bernard, NARDONE Norbert à HANCART Jean-Pierre.

Monsieur LEGOURD Michel a été élu secrétaire de séance.

OBJET : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER – SECTION AI – N° 50 – 38 RUE GRANAILLET

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la vente d'un bien immobilier situé 38 rue Granaillet - cadastré section AI – n° 50.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien ci-dessus référencé.

OBJET : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER – SECTION AB – N° 25 – 7 RUE GAROCHE

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la vente d'un bien immobilier situé 7 rue Garoche - cadastré section AB – n° 25.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien ci-dessus référencé.

OBJET : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER – SECTION AE – N° 92 ET 93 – 1 RUE VALETTE

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la vente d'un bien immobilier situé 1 rue VALETTE - cadastré section AE – n° 92 et 93.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien ci-dessus référencé.

OBJET : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER – SECTION AC – N° 153 – RUE LAS CROZES

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la vente d'un bien immobilier situé rue Las Crozes - cadastré section AC – n° 153.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien ci-dessus référencé.

OBJET : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER – SECTION AI – N° 48 – 40 RUE GRANAILLET

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la vente d'un bien immobilier situé 40 rue Granaillet - cadastré section AI – n° 48.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien ci-dessus référencé.

OBJET : VESTIAIRES FOOTBALL – MARCHÉ DE TRAVAUX

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 60 du 31 août 2015 autorisant Madame le Maire à lancer le marché de travaux de réhabilitation des VESTIAIRES du stade de FOOTBALL,

Vu le code des marchés publics,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié sur LA DEPECHE DU MIDI le 24 décembre 2015 précisant la date de remise des offres soit au plus tard le 25 janvier 2016 – 17 heures ainsi que la possibilité de consulter, télécharger le dossier de consultation des entreprises et déposer les plis sur <http://www.ladepeche-marchespublics.fr>,

Vu le règlement de consultation qui fixe les critères de jugement des offres - Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération - :

1. 60 % : valeur technique,
2. 40 % : prix.

Il a été procédé à l'ouverture des plis le 03 mars 2016 à 11 heures en présence de Madame C. GALVANI, Maire et de Messieurs LEGOURD, DEODATO et DELAHAY.

Les plis ont ensuite été remis au maître d'œuvre pour analyse.

Madame le Maire a souhaité engager une phase de négociation avec les entreprises afin que des précisions particulières soient apportées sur le traitement de l'étanchéité.

En phase de négociation, l'entreprise CARO ne s'est pas présentée au rendez-vous fixé le mardi 15 mars 2016 à 16 heures et n'a pas remis d'offre négociée. Le maître d'œuvre s'est vu remettre le pli de l'entreprise CONSTITUT 31 pour analyse.

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les résultats de l'analyse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 19 voix « POUR » décide :

- d'attribuer le marché relatif aux travaux de réhabilitation des VESTIAIRES du stade de FOOTBALL à l'entreprise mentionnée ci-après :

LOT	DESIGNATION	ENTREPRISE RETENUE	H.T
01	TERRASSEMENTS GENERAUX/RESEAUX DIVERS	SARL CONSTRUIT 31 31600 EAUNES	96 500.00
02	GROS ŒUVRE/DEMOLITIONS		
03	ETANCHEITE		
04	PLATRIERIE		

- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de l'opération « RÉHABILITATION DES VESTIAIRES DU STADE DE FOOTBALL » et notamment le marché de travaux avec l'entreprise retenue.

OBJET : AMENAGEMENT DE L'AIRE DE LOISIRS

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménager l'aire de loisirs située près du Canal du Midi d'un plateau fitness et de balançoires de type nacelle.

Les propositions financières présentées laissent apparaître un montant prévisionnel d'environ 12 850 € H.T.

Pour mener à bien cette opération, Madame le Maire précise qu'il serait opportun de demander une subvention auprès du Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le plan de financement proposé qui sera constitué essentiellement d'une aide du Conseil Départemental et d'un autofinancement,
- accepte d'inscrire la dépense au budget prévisionnel 2016,
- sollicite de Monsieur le Président du Conseil Départemental une aide financière nécessaire à l'équilibre de l'opération,
- autorise Madame le Maire à effectuer les démarches inhérentes à cette demande et à signer les documents y afférents.

OBJET : PEDT – LANGUE DES SIGNES CONVENTION AVEC L'INTERVENANTE

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Vu le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

Vu le Projet Educatif Territorial validé par la direction départementale de la cohésion sociale pour la période 2015-2018,

Dans le cadre du PEDT, il a été convenu de sensibiliser les enfants au respect des différences physiques et des inégalités. Aussi, dispenser un enseignement à la langue des signes était une action retenue pour apprendre à nos jeunes à communiquer avec les différences et notamment avec les personnes sourdes ou malentendantes.

Afin de pouvoir rémunérer la prestation de l'intervenante, domiciliée à EAUNES 31600 au taux horaire de 35 € sur la base d'une intervention hebdomadaire, Madame le Maire expose la nécessité de passer une convention de partenariat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention avec Madame Cécile GARCIA, intervenante.

OBJET : ATELIERS MUNICIPAUX – AVENANT SUR LOT « MENUISERIES EXTERIEURES ALU/SERRURERIE »

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Considérant la délibération n° 46 du 22 juin 2015 relative à l'attribution des marchés de travaux pour la construction des ATELIERS MUNICIPAUX,

Suite à une observation du bureau d'étude Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de passer un avenant avec l'entreprise L. SANCHEZ titulaire du lot n° 4 – MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM/SERRURERIE.

Cet avenant prend en compte les plus et moins-values correspondant à la diminution en hauteur des menuiseries aluminium et à la création d'un lambrequin tôle suite au dimensionnement d'une poutre en phase EXE.

Lot	Entreprise	Montant HT Base	Avenant	montant	variation
04	SANCHEZ	51 220.00	1 589.00	52 809.00	+ 3.1 %
T.V.A. 20 % - TOTAUX T.T.C		61 464.00	1 906.80	63 370.80	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'avenant n°1 au marché de travaux relatif à la construction des ATELIERS MUNICIPAUX comme détaillé ci-dessus,
- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget 2016.

OBJET : TERRAIN DE FOOT – CLOTURE – DEMANDE DE SUBVENTION

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Dans l'optique de l'Euro 2016, la Fédération Française de Football a lancé son appel à projets « HORIZON BLEU 2016 » à destination du monde amateur.

Parmi les thématiques énoncées on peut lire « SECURISATION D'UNE INSTALLATION... ». Ces travaux peuvent donner lieu à un versement d'une aide.

Madame le Maire souligne les efforts de la Municipalité sur les travaux de régénération de la pelouse naturelle et arrosage intégré du terrain de football et précise l'intérêt de sécuriser cet espace et d'interdire toute intrusion par la pose d'une clôture et de filet pare-ballons.

L'étude qui a été faite met en avant un budget de 13 772 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- sollicite auprès de la Fédération Française de Football, dans le cadre d'Horizon bleu 2016, une aide au titre de la sécurisation d'une installation pour un classement fédéral,
- autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier et à cette demande de subvention.
- précise que la réalisation du projet est assujettie à la décision de la Fédération Française de Football.

OBJET : ACCESSIBILITE TERRAIN DE FOOT - PMR

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Vu loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (article 45),

Vu le décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,

Vu le décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,

Madame le Maire expose la nécessité d'étudier la réalisation d'un accès au stade de Football pour les personnes à mobilité réduite.

Le devis présenté par la société CONSTRUIT 31 s'élève à la somme de 14 000 € H.T

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement proposé qui sera constitué essentiellement d'une aide du Conseil Régional et d'un autofinancement,
- accepte d'inscrire la dépense au budget prévisionnel 2016,
- sollicite de Monsieur le Président du Conseil Régional une aide financière nécessaire à l'équilibre de l'opération,
- autorise Madame le Maire à effectuer les démarches inhérentes à cette demande et à signer les documents y afférents.

DEPARTEMENT	HAUTE-GARONNE
COMMUNE	POMPERTUZAT

SEANCE DU 21 MARS 2016
LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

	NOM	PRENOM	DOMICILE	SIGNATURE
--	-----	--------	----------	-----------

✓	AUBERT	Sophie	4 rue Las Crozes 31450 POMPERTUZAT	
Abs	COSTES	Guillaume	19 rue Jane Dieulafoy 31450 POMPERTUZAT	Procuration à AUBERT S.
✓	DELAHAY	Bernard	8 route de Deyme 31450 POMPERTUZAT	
Abs	DEODATO	J-Paul	5 impasse Les Argonautes 31450 POMPERTUZAT	Procuration à LEGOURD M.
✓	GALVANI	Christine	12 rue Castel Trompette 31450 POMPERTUZAT	
✓	GLIZIERES	Alain	2 impasse Les Jardins du Canal 31450 POMPERTUZAT	
✓	HANCART	J-Pierre	16 rue les Balcons du Lauragais 31450 POMPERTUZAT	
✓	JOIGNEAUX	Christine	4 rue Castel Trompette 31450 POMPERTUZAT	
✓	LABORIE	Michelle	1 rue Valette – Bat E – Appt 602 31450 POMPERTUZAT	
Abs	LAMARQUE	Maud	5 impasse Clos Valette 31450 POMPERTUZAT	Procuration à ROUQUETTE M.
✓	LEGOURD	Michel	31 chemin du Pastel 31450 POMPERTUZAT	
Abs	MARES	Marcel	1 rue Valette – Bat K – Appt 1211 31450 POMPERTUZAT	Procuration à DELAHAY B.
✓	MERCIER	M-Christine	26 rue Granaillet 31450 POMPERTUZAT	
Abs	NARDONE	Norbert	14 rue Granaillet 31450 POMPERTUZAT	Procuration à HANCART J-P.
✓	PAILLOUX	Olivier	18 bis rue Las Crozes 31450 POMPERTUZAT	
✓	PAULY	Sandrine	2 A Impasse Le Clos Valette 31450 POMPERTUZAT	
✓	POCO	Marie	67 route de Belberaud 31450 POMPERTUZAT	
✓	ROUQUETTE	Magali	4 impasse Le Clos Valette 31450 POMPERTUZAT	
✓	ZAFFARANO	J-Luc	2 lotissement le Cammas 31450 POMPERTUZAT	